Toulouse (31) : soupçonné de tirs de mortiers sur deux policiers, Léo, 21 ans, reste libre malgré le parquet

10/11/2026 à 12h50



Soupçonné d’avoir tiré des mortiers d’artifice sur deux policiers devant le lycée Déodat-de-Séverac à Toulouse le 6 novembre, un étudiant de 21 ans n’a pas été maintenu en détention malgré les réquisitions du parquet. Son procès a été renvoyé au 5 janvier 2027.

Présenté en comparution immédiate lundi 9 novembre, Léo, 21 ans, étudiant en sciences économiques et sociales, était poursuivi pour des violences commises sur les forces de l’ordre dans le contexte des manifestations lycéennes. L’accusation lui reproche d’avoir agi le visage masqué. Son avocate conteste la solidité de son identification dans un environnement obscurci par les gaz lacrymogènes.

La procureure a demandé son maintien en détention, invoquant la gravité des faits et un risque de réitération. Le tribunal a préféré un contrôle judiciaire strict : interdiction de paraître à Toulouse, de manifester en Haute-Garonne et de détenir une arme, ainsi qu’une obligation de pointage quotidien à la gendarmerie de Villefranche-de-Lauragais.

Un autre prévenu, Gabriel, 26 ans, était jugé le même jour

pour une rébellion présumée contre deux policiers lors de la manifestation interdite du 7 novembre. Déjà condamné pour rébellion selon *La Dépêche*, il a également obtenu un renvoi au 5 janvier sous contrôle judiciaire, avec pointage hebdomadaire et interdiction de manifester en Haute-Garonne.

Les deux hommes restent présumés innocents jusqu'à ce qu'une décision judiciaire statue sur les faits qui leur sont reprochés.

Source : Laurent Derne, *La Dépêche du Midi*, 9 novembre 2026. Photo de presse d'illustration : Laurent Dard / La Dépêche.